FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

RESPONSABLE DES OFFICIELS D'UNE ASSOCIATION DE NATATION (ROA)

DÉFINITION :
ROA : Responsable des officiels d'une association de natation
ROC : Responsable des officiels d'un club de natation
FNQ : Fédération de natation du Québec
CDPO : Comité provincial de développement des officiels

QUI EST LE RESPONSABLE DES OFFICIELS D'UNE ASSOCIATION (ROA) ?

C'est une personne qui a la responsabilité de voir à l'avancement de tous les officiels de l'association de natation. Cette personne devrait être choisie par les officiels de l'association pour intervenir auprès du conseil d'administration de l'association s'il y a lieu. Le choix du responsable des officiels devrait être basé sur les critères suivants :

- Motivé par le recrutement et le développement des officiels
- Bon communicateur, transmet les informations aux ROCs
- Officiel actif (niveau III ou plus, si possible)
- Bonne connaissance des règlements
- Bonne connaissance de l'organisation de compétitions
- Expérience comme responsable des officiels d'un club (serait un atout)
- Diplomate

RÔLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE NATATION

- Faire la promotion et assumer un leadership auprès de l'association en ce qui concerne la formation, le développement et la progression des officiels vers les accréditations de niveau II, III, IV et V.
- Assister aux réunions de l'association et agir comme informateur auprès des membres sur les activités concernant les officiels, les compétitions, les règlements, la formation, les nouvelles accréditations, le parrainage, etc…
- Déposer annuellement son bilan d'activités à l'assemblée générale annuelle de l'association.

RÔLE AUPRÈS DES RESPONSABLES D'OFFICIELS DES CLUBS (ROC)

- Assumer le leadership auprès des ROCs quant à la promotion, le recrutement, la formation, la participation aux compétitions, le parrainage, etc…
- Tenir une rencontre annuelle avec les responsables d'officiels de clubs afin de préparer le calendrier des stages de formation et discuter de la situation des officiels dans l'association.
- Diffuser de l'information aux ROCs quant aux activités qui se déroulent tout au long de la saison (stages de formation, séminaires, congrès, ateliers, etc.)
- S'assurer de la diffusion des nouveaux règlements, par l'entremise des rapports de réunion de l'association. Dans la mesure du possible, il s'assure du respect et de l'application de ces nouveaux règlements.
- Encourager et supporter les ROCs quant à l'exercice de leur rôle et responsabilités au sein de leur club.
- Supporter les ROCs (liste des officiels majeurs actifs de l'association, liste des ROCS)
- Suggérer l'uniformisation des adresses courriels des ROCs (ex : ROCXXX@XXXX.com

RÔLE AUPRÈS DU CPO et de la FNQ

- Lien entre les ROCs et le CDPO/ FNQ.
- Agit comme représentant des officiels de l'Association.
- Participe aux réunions du CDPO/ROAs.
- Fait la demande à la FNQ de la sanction pour le stage de juge-arbitre.
- Fait rapport annuel au CDPO/FNQ sur la réalisation des objectifs et des activités : le détail des stages tenus, la progression des officiels, la participation des clubs, les séminaires, ateliers, rencontres tenues avec les officiels ou entraîneurs de l'association.

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES :

- Recrutement des officiels : (en collaboration avec les ROCs)
  - Voir à ce que chaque club ait un responsable local des officiels (ROC).
  - Demander aux ROCs de recruter de nouveaux officiels parmi la liste des parents membres de leur club de natation
  - Suggérer les besoins en officiels par club.
  - Faire la promotion du développement continu des officiels par la formation, des séminaires, congrès, ateliers, etc…
  - Développer un programme de valorisation et reconnaissance pour inciter les officiels à demeurer actifs.
  - Développer des actions pour maintenir un bassin d'officiels mineurs et majeurs sur tout le territoire.

- Gestion des dossiers d'officiels de son association sur le site de Natation Canada :
  - Activer/Inactiver les dossiers des officiels
  - Mettre à jour les dossiers des officiels inscrits dans les clubs (statut, stages, certifications niveau I et II, transferts)
  - Inscrire les stages de formation tenus et la liste des participants
  - Mettre à jour certains champs des dossiers d'officiels
  - Offrir un soutien aux ROCs et officiels pour le maintien à jour de leurs dossiers

- Suivi des dossiers des officiels :
  - Porter une attention particulière aux officiels sans club.
  - Faire l'étude de dossiers d'officiels niveau II susceptibles de progresser vers le niveau III et en faire part au ROC de chaque club concerné.
  - Tenir des statistiques annuelles quant à la formation et progression des officiels de son association.

- Organisation de compétitions dans l'association de natation :
  - S'assurer de l'application uniforme des règlements lors des compétitions du réseau régional.
  - Assister au besoin le ROC du club hôte dans le recrutement et l'assignation des officiels pour l'attribution des postes majeurs.

- Stages de formation et de perfectionnement :
  - Coordonner et diffuser le calendrier des stages majeurs, en fonction des besoins des clubs et selon le calendrier des compétitions de la région.
  - Recevoir de la FNQ une copie des autorisations de stages pour l'association avec les noms des participants.
  - Dispenser des stages pour officiels couvrant chacune des fonctions majeures, au moins une fois dans l'année
  - Recruter de nouveaux officiels instructeurs.
  - Obtenir l'autorisation de stage du juge-arbitre auprès du CDPO/FNQ.
  - S'assurer auprès des formateurs, du suivi sur le retour de la participation aux stages à la FNQ.
  - Transmettre aux ROCs la liste des participants de leur club aux stages de formation donnés par l'association.
  - Organiser des stages de perfectionnement / re-certification selon les besoins.
  - Voir à faire des formations par vidéoconférence/téléconférence selon les besoins des clubs de l'association pour un nombre restreint de personnes lorsque le territoire à couvrir est trop grand. Les téléconférences ne devraient pas s'appliquer à la clinique de juge-arbitre.
  - Aider au besoin le ROC à donner le stage d'intro. au rôle d'officiel de natation et plus.
  - Faire la promotion de l'utilisation du livre de règlements.

- Progression et parrainage des officiels :
  - Être à l'écoute des besoins de chaque club.
  - Expliquer le processus de parrainage aux officiels intéressés (peut être fait lors de la clinique de juge-arbitre).
  - Guider les officiels niveau III intéressés à progresser vers le choix d'un parrain de carrière
  - Encourager les officiels à participer à des compétitions hors-région (provinciales, nationales et internationales).
  - Inviter et encourager les officiels de niveau IV et V à réaliser du parrainage de sessions.
  - Inciter les nouveaux officiels niveau V à s'impliquer dans le parrainage d'officiels et les assister au besoin.
  - Développer un processus d'assistance et de valorisation pour les officiels parrainés du territoire.

- Organisation de compétitions dans l'association de natation :
  - S'assurer de l'application uniforme des règlements lors des compétitions du réseau régional.
  - Assister au besoin le ROC du club hôte dans le recrutement et l'assignation des officiels pour l'attribution des postes majeurs.